

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT**

Le trente et un janvier deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 22/01/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

PRESENTS : Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADE, Pierre LANGLADE, Paul DUCHEZ, Arlette DEMAR, Jean-Claude BASSET, Henri PALA, Gérard BEAUBIER, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement de Alain FAUCHER), Roger DESROCHE (en remplacement de Dominique GILLES), Jean-Louis BREGAINT, Chantal MOUNIER (en remplacement de Rémi JANDAUD), Michelle DEMONET (en remplacement de Gérard BARRAUD), Yves CHABRIER Camille DUDOGNON, Sylvette CHADELAUD, Michelle MONDIT, Hubert LEHMANN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Odette WENCLICK (en remplacement de Nadine MAGY), Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Marie-Claire RAPAUD-CHATEAUNEUF (en remplacement de Catherine GAUTHIER), Philippe STEYAERT, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Monique REIX-BUSSY.

EXCUSES : Béatrice DUFOUR, Jean-Pierre MORLON, Dominique DUNAUD, Valérie GIROIR, Catherine CELESTIN.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

2013 – 004 : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Vu l'arrêté préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu l'Arrêté Préfectoral du 28 décembre 2012 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Président expose que, pour les collectivités de 3 500 habitants et plus, l'article L. 2312-1 du CGCT stipule qu'un débat sur les orientations générales du budget a lieu à l'intérieur d'une période de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Hervé VALADAS, Vice-Président en charge de l'environnement, présente le document du débat d'orientation budgétaire 2013, document joint à la convocation des conseillers communautaires, pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Prend acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire 2013, dont le document de présentation est annexé à la délibération pour le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures ménagères de la Communauté de Communes de Noblat.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : SERVICE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES - DEBAT D'ORIENTATION

Date de transmission de l'acte : 06/02/2013

Date de réception de l'accusé de réception : 06/02/2013

Numéro de l'acte : 2013-004 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20130131-2013-004-DE

Date de décision : 31/01/2013

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013

**SERVICE INTERCOMMUNAL
DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES
ORDURES MENAGERES**

31 janvier 2013

Le Service Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Communauté de Communes de Noblat a été créé au 1er janvier 2007 suite à la dissolution du SICTOM du Canton de Saint Léonard de Noblat au 31 décembre 2006.

Ce service fait l'objet d'un budget annexe suivant la nomenclature comptable M4.

Le SICTOM a connu une activité stable en 2012, mais va subir une légère augmentation au niveau de la collecte des ordures ménagères du fait de l'intégration de la commune de saint-Bonnet Briance.

1 Section d'investissement

1.1 Les dépenses

Les dépenses envisagées sont :

- ✓ l'acquisition d'une benne à ordures 160 000 € TTC
- ✓ Mise aux normes de la déchèterie de Saint-Paul environ 35 000 € TTC,
- ✓ Aménagement d'une aire de lavage au local de la Geneytouse afin de stationner une benne 30 000 € TTC
- ✓ Achat de GPS pour l'optimisation et le guidage des tournées, environ 11 000 € TTC
- ✓ Achat d'un fourgon, notamment pour la collecte des cartons, environ 20 000 € TTC,
- ✓ Achat d'armoires et d'un bureau pour 1 600 €
- ✓ Remboursement en capital des emprunts pour 20 703,61 €.

1.2 Les recettes

Celles-ci résulteront :

- ✓ du remboursement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée de l'ordre de 40 500 € (15,482 % des dépenses de l'année)
- ✓ Les emprunts qui seront contractés pour les travaux de la déchèterie de Saint-Paul, la benne (en totalité) et l'aire de lavage.
- ✓ de la subvention allouée par le Conseil Général de la Haute Vienne pour les travaux d'aménagement de la déchèterie de Saint-Paul pour environ 7 000 €.
- ✓ du virement de la section de fonctionnement.

Les autres dépenses et recettes de la section d'investissement sont liées à l'amortissement des biens acquis et des subventions reçues pour ces opérations.

2 Section de fonctionnement

2.1 Les dépenses

Celles liées au SYDED seront cette année en augmentation suite, notamment, à l'intégration de Saint-Bonnet Briance et de Moissannes. Le coût de traitement des OM reste constant soit 107,70 € / T. Le coût de participation passe de 20,04 € en 2012 à 20,09 € en 2013 soit une augmentation de 0,24%.

En tenant compte du tonnage collecté 2012 soit 2 674,30 T d'ordures ménagères, à 107,70 € / T et des premières pesées sur Saint Bonnet Briance (2,3 T/ semaine), le coût de traitement prévisionnel s'établirait à environ 301 000 € en 2013. Pour la participation au fonctionnement, elle sera en 2013 de 237 270 € Saint Bonnet Briance compris, contre 218 536 € en 2012. Ainsi, le montant total payé au SYDED serait donc supérieur à 538 000 € en 2013 contre 504 385 € en 2012, soit une augmentation proche de 34 000 €.

Concernant les dépenses salariales, une légère augmentation est à prévoir suite à une augmentation du temps de travail d'un agent et le recrutement d'un emploi d'avenir.

Les autres dépenses liées à des fournitures courantes et services devraient également évoluer. La location des bacs roulants et le lavage de ces derniers occasionneront, au titre de la commune de Saint-Bonnet Briance, une dépense supplémentaire de l'ordre de 2 400 €. La dépense de carburant pour la collecte des déchets de cette même commune devrait s'élever environ 5 000 €.

D'une manière générale, les coûts d'entretien des bennes, tout comme le carburant, seront en augmentation.

De plus, il est nécessaire de prévoir une dépense de l'ordre de 5 000 € afin de procéder aux diagnostics obligatoires des déchèteries (évolution de la réglementation).

Il sera à prévoir un budget de formation pour les agents, FCO (formation continue obligatoire) à 616 €/agent x 2 agents = 1 232 €, et SST (sauveteur secouriste du travail) 66 €/agent/jour x 3 agents x 2 jours soit un montant de 396 €, donc un total de 2 244,00 €.

Le remboursement des intérêts d'emprunts sera de 6 894,59 €.

2.2 Les recettes

La Communauté de Communes de Noblat devrait connaître une recette en augmentation par rapport à 2012, à savoir une prévision de 1 123 300 € à REOM, en raison de l'intégration de la commune de Saint Bonnet Briance pour environ 20 000 €.

Compte tenu du report des exercices précédant, le montant unitaire des redevances définis peut être gardé identique à 2012.

Il sera également prévu la cession d'une benne.

3 Emprunts

En 2011, le remboursement (capital+ intérêt) s'est élevé à 30 779,85 €.

Pour 2012, la charge d'emprunt totale sera de 28 012,92 €, soit une diminution de 2 766,93 €.

